

Bilan

Plan Régional Santé-Environnement

Auvergne-Rhône-Alpes
2017-2021

Pour un environnement favorable à la santé





Les multiples liens qui unissent la santé et l'environnement sont de mieux en mieux connus, et nos concitoyens y sont également de plus en plus attentifs. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des impacts du changement climatique sur la santé, chacun a un rôle à jouer pour proposer des solutions et les déployer dans ses différents domaines d'intervention. La «santé environnementale» recouvre en effet des thématiques multiples, parmi lesquelles la qualité du cadre de vie et de travail, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, l'alimentation, la gestion des déchets... L'exposition quotidienne à divers polluants est par exemple une des causes de cancers, d'asthme, d'allergies ou encore de problèmes cardio-vasculaires. Connaître l'environnement, agir sur ce dernier, et aider les citoyens à adapter leurs pratiques, est donc un enjeu majeur de prévention et de santé publique.

Dans cet objectif, l'État a mis en œuvre successivement plusieurs plans nationaux santé-environnement (PNSE), déclinés au plus près des territoires par des plans régionaux (PRSE). Alors que le troisième PRSE de la région Auvergne-Rhône-Alpes, co-piloté par l'ARS, la DREAL et la préfecture de région touche à sa fin, cette publication a pour objectif de tirer les enseignements de sa réalisation dans la perspective du PRSE 4. Ce prochain plan sera élaboré en 2022 en déclinaison du quatrième plan national, pour la période 2023-2026.

Avant de vous donner l'opportunité de découvrir le bilan synthétique du PRSE 3 dans les pages suivantes, trois points nous semblent essentiels à retenir :

- Il est indispensable d'inscrire la santé environnementale de manière transversale dans toutes les politiques publiques, car les causes se combinent, s'influencent et se croisent. Aux côtés d'approches thématiques (eau, air, pesticides...), il faut, par exemple, introduire les enjeux de santé environnementale dans les politiques locales d'urbanisme et d'aménagement, dans les formations professionnelles, dans l'éducation à la santé ou à l'environnement.

FORTS DU BILAN DE CE PRSE3, CONTINUONS D'AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS DE NOTRE RÉGION!



- Les avancées obtenues ont été rendues possibles grâce à l'engagement de partenaires dotés de compétences reconnues, déjà impliqués en matière de santé environnementale, et disposants de réseaux dans les territoires, notamment : l'Observatoire régional de la santé (ORS), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE), l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), le réseau Urba 4 des agences d'urbanisme, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), l'Union régionale des Centres permanents d'initiation à l'environnement (UR-CPIE). Cela s'est traduit par des études, des dispositifs d'observation, l'animation de centres de ressources, la conduite d'actions locales...
- L'implication des acteurs des territoires, et en premier lieu des collectivités, est déterminante. Le PRSE a vocation à leur donner les outils nécessaires, tout autant qu'à leur proposer un accompagnement, pour développer et renforcer leur action.



Pascal Mailhos
Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Yves-Grall
Directeur Général de l'ARS
Auvergne-Rhône-Alpes



P 04 QU'EST-CE QUE LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT 3 ?

P 06 LES AXES STRATÉGIQUES

P 08 AXE 1.
Développer les compétences en matière de santé environnementale

P 10 AXE 2.
Contribuer à réduire les surexpositions reconnues

P 12 AXE 3.
Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale

P 13 AXE TRANSVERSAL.
La territorialisation

P 14 VERS UN NOUVEAU PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 4

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ- ENVIRONNEMENT 3 ?



Le troisième plan régional santé-environnement (PRSE3) Auvergne-Rhône-Alpes est un cadre favorisant l'orientation, la priorisation et la conduite des actions de prévention et de promotion de la santé par l'environnement.

Approuvé en 2018, après plusieurs mois de travaux portés conjointement par la Préfecture de région, la DREAL et l'Agence régionale de santé, il a pour ambition de favoriser un environnement plus sain pour les habitants de la région, dans la continuité des deux précédents plans régionaux d'Auvergne et de Rhône Alpes.

Construit autour de 19 actions réparties en 4 axes, il vise en premier lieu à caractériser les inégalités territoriales de santé d'origine environnementale pour mieux les réduire. Pour cela, des outils sont élaborés et mis à disposition des acteurs pour informer, former, accompagner les actions locales et promouvoir les bonnes pratiques.

Ce plan aspire ainsi à générer une prise de conscience et à servir de levier à la mobilisation des territoires pour développer des projets respectueux de la santé, du bien-être et de l'environnement. Il s'adresse à tous les acteurs de la santé environnementale de la région (collectivités, associations, professionnels de santé, universités, enseignants, services de l'Etat...).



**CE BILAN EST COMPLÉTÉ PAR
DES FICHES OUTILS QUI SERONT
PROGRESSIVEMENT ÉDITÉES ET MISES
À DISPOSITION DE TOUS.**

Découvrez les fiches outils disponibles



Les AXES stratégiques



Le PRSE3 est structuré autour de 4 axes : le premier vise à « comprendre » par l'observation locale, la formation et l'éducation ; le deuxième donne des solutions pour « réagir » à des expositions qui impactent la santé ; le troisième propose de « prévenir » en intégrant la santé environnementale dans les politiques locales ; le quatrième est transversal et porte sur la « territorialisation » avec l'enjeu de faciliter la transmission aux acteurs locaux des outils des 3 premiers axes.



AXE 1 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Orienté vers la consolidation des connaissances et l'éducation, l'axe 1 comporte trois groupes d'actions complémentaires visant respectivement :

- La consolidation des connaissances des intervenants locaux, via le diagnostic, l'observation et l'aide à la décision ;
- La formation des principaux décideurs et des intervenants en santé environnementale (professionnels de la santé, du bâtiment, du milieu agricole, ainsi que des agents et élus des collectivités) ;
- Le renforcement de l'offre d'éducation et de promotion de la santé environnementale pour tous.



AXE 2 CONTRIBUER À RÉDUIRE LES SUREXPOSITIONS RECONNUES

Cet axe cible de grandes questions de société comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau potable, l'exposition aux pesticides, ainsi que les pollens et allergènes. Resserré autour de cinq actions phares, cet axe a pour objectifs principaux :

- De réagir face aux risques environnementaux avérés ;
- De promouvoir les bonnes pratiques ;
- De favoriser l'appropriation par les acteurs locaux afin d'obtenir des résultats concrets.



AXE 3 AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE SANTÉ DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES À VOCATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE OU ENVIRONNEMENTALE

Intégrer la santé environnementale dans toutes les politiques territoriales doit permettre à leurs pilotes d'assurer que la santé et le bien-être des habitants seront, à l'avenir, au cœur de leurs interventions. L'axe 3 du PRSE vise ainsi à contribuer à cette évolution des pratiques et postures professionnelles :

- En soutenant la montée en compétences des collectivités sur l'adaptation au changement climatique, et en leur fournissant une boîte à outils opérationnelle en la matière ;
- En expérimentant, sur 8 territoires volontaires, l'intégration de la santé environnementale dans la définition de documents de planification et programmes d'aménagement (PLUI, SCoT ...) ;
- En impulsant et valorisant les actions territoriales existantes.



AXE TRANSVERSAL LA TERRITORIALISATION

Les territoires ont un rôle essentiel à jouer et la santé environnementale doit devenir la préoccupation de tous : chaque décideur, chaque acteur, chaque habitant, dans chaque territoire, doit s'en approprier les enjeux et agir en conséquence. La mobilisation des collectivités territoriales, dans toute leur diversité géographique et à tous les échelons, est essentielle pour modifier les cadres de vie et les habitudes, en faveur de l'environnement et de la santé des habitants.

L'objectif de « territorialisation » est que les collectivités et les acteurs des territoires bénéficient des outils créés dans le cadre du PRSE 3 et des dynamiques qu'elles auront insufflées. A cette fin, l'unique action de l'axe 4 est de définir un modèle de cette territorialisation, à décliner dans les départements en deux étapes :

- Mobiliser tout d'abord les préfets, les directions départementales interministérielles, les délégations départementales de l'ARS, les rectorats, qui ont tous un rôle à jouer comme relais du PRSE 3 (ces acteurs devant au préalable s'approprier eux-mêmes les concepts et les outils) ;
- Puis les inciter à mobiliser à leur tour les acteurs des territoires pour introduire la santé environnementale dans les politiques locales.

LES ACTIONS ENGAGÉES

L'axe 1 se compose de 10 actions, principalement pilotées par l'ARS et mobilisant l'ORS, le CEREMA, le GRAINE, l'IREPS, le Centre Léon Bérard et l'EHESP.



Action 1 CONSOLIDER L'OBSERVATION EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT ET FACILITER SON UTILISATION PAR LES DÉCIDEURS

Donner accès au plus grand nombre aux données d'observation locales en santé environnementale, via :

- L'actualisation et la publication de l'état des lieux régional en santé-environnement,
- La construction d'un outil permettant la production de portraits de territoires à différentes échelles.

Action 2 CARACTÉRISER LES ZONES D'INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES, SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

Réaliser une étude comparative des méthodes existantes permettant d'évaluer les inégalités territoriales, environnementales, sociales et de santé (ITESS) et de tirer des enseignements des études de risques sanitaires réalisées ces dernières années sur les secteurs d'industrie chimique de la région.

Action 3 DÉFINIR LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Construire une stratégie régionale de l'éducation à la santé environnementale (ESE) en préalable au développement des actions du Pôle régional (GRAINE / IREPS). Cette stratégie doit déterminer les priorités et objectifs partagés ainsi que les axes d'accompagnement des initiatives locales.

Action 4 METTRE EN PLACE UN SITE INTERNET RESSOURCE POUR L'ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Permettre aux professionnels de l'éducation et promotion de la santé, et de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de trouver, proposer et partager des ressources (acteurs, structures, supports et outils pédagogiques, dossiers thématiques...).

Action 5 FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS LOCALES D'ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Fournir un accompagnement méthodologique aux porteurs d'actions pour faciliter le montage au niveau local, et assurer la promotion des actions les plus pertinentes.

Action 6 FORMER DES ACTEURS COMPÉTENTS EN ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Mettre en place des sessions de formation/sensibilisation à l'éducation en santé environnementale s'appuyant sur des apports pédagogiques et didactiques liés à l'accompagnement au changement afin de favoriser la montée en compétences des acteurs locaux.

Action 7 FORMER LES ÉLUS TERRITORIAUX À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Poursuivre le déploiement, en lien avec l'EHESP et le Centre Léon Bérard, d'une formation en ligne à la problématique de la santé environnementale initiée dès 2014 pour fournir des éléments synthétiques de connaissance et d'aide à la décision aux élus et agents des collectivités.

Action 8 CONFORTER L'OFFRE DE FORMATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Réaliser un état des lieux de l'offre de formation initiale et continue existante portant sur les pratiques professionnelles favorables à la santé environnementale, afin de proposer un contenu de formation adapté aux professionnels du BTP, de la santé et de l'agriculture.

Action 9 ORGANISER DES CAMPAGNES D'INFORMATION DU GRAND PUBLIC

Sensibiliser les habitants de la région aux enjeux de la santé environnementale et aux moyens d'agir pour leur santé et leur environnement, de manière positive et non culpabilisante, et favorable à leur adhésion.

Action 10 DIFFUSER LES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DISPONIBLES SUR LES « QUESTIONS SOCIALEMENT VIVES EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT »

Permettre aux habitants et acteurs de la région d'accéder à une information synthétique sur certaines questions de santé environnementale qui font débat dans la société.

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Toutes les actions de l'axe 1 ont été engagées, avec l'implication notable de partenaires opérationnels clés qui ont permis de faire aboutir des projets phares.

1 Action 1 : ABOUTIE
La plateforme **OSE** (observatoire en santé environnementale) est en ligne depuis janvier 2021, au sein du site internet **BALISES**. Elle permet un accès libre à 26 indicateurs en santé environnementale, de l'échelle communale à régionale. **L'état des lieux régional** comprend 62 fiches thématiques accompagnées de cartographies.

2 Action 2 : EN PAUSE
Une étude comparative des méthodes d'évaluation des inégalités territoriales, environnementales, sociales et de santé a été menée, se traduisant par la rédaction d'un rapport par l'Observatoire régional de la santé en 2019. Des réflexions sont en cours pour définir une méthode d'identification des ITESS sur la base des travaux réalisés.

3 Action 3 : ABOUTIE
La stratégie régionale a été co-construite dès 2018 dans le cadre d'un Comité d'animation régionale. Elle s'est traduite dans la « **Charte pour des principes d'action partagés en Éducation et Promotion de la Santé-Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes** ». Fin 2021, 112 structures s'étaient inscrites dans la démarche.

4 Action 4 : ABOUTIE
Le site internet **agir-ese.org** est actif depuis juin 2019. Il comporte notamment : des articles thématiques, une médiathèque, un agenda des événements et actualités, des fiches-méthodes, une cartographie des acteurs. La plate-forme a été mutualisée avec les acteurs de la région Occitanie en avril 2021.

5 Action 5 : ABOUTIE
Un binôme de « **référents ESE** » conjuguant prévention-promotion de la santé et éducation à l'environnement et au développement durable a été mis en place dans chaque département. Les binômes ont assuré plusieurs dizaines de formations, d'animations de journées d'échanges de pratiques, d'organisations de rencontres départementales sur le lien entre santé et environnement...

6 Action 6 : ABOUTIE
Les actions ont pris des formes variées : formation de formateurs en ESE, formation des acteurs éducatifs, rencontres régionales annuelles, rédaction de fiches méthodologiques... et se sont adaptées à la crise du Covid, par exemple via l'organisation de webinaires sur la thématique « santé psychique et environnement ».

7 Action 7 : EN COURS
8 modules de formation ont été construits autour des grandes problématiques en santé environnementale rencontrées par les collectivités dans leur quotidien (urbanisme favorable à la santé, sites et sols pollués, qualité de l'air extérieur...). La formation est accessible gratuitement. Près de 300 personnes (élus et techniciens des collectivités) ont suivi au moins un module de formation à ce jour.

8 Action 8 : EN COURS
Un référentiel de formation a été produit à destination des professionnels du BTP et des étudiants en architecture. Quelques échanges entre acteurs ont eu lieu en direction des professionnels de santé et du milieu agricole.

9 Action 9 : ABOUTIE
Après un état des lieux des campagnes de communication existantes vers le grand public, la campagne « **C'est possible!** » illustre les liens entre notre santé et notre environnement, et partage des idées pour agir. Lancée fin 2021 sur les réseaux sociaux, la campagne a ensuite vocation à être relayée par les acteurs des territoires sur un temps long (actions d'ESE).

10 Action 10 : ABOUTIE
Après la publication d'une « **Fiche-repère** » en août 2018, plusieurs journées de formation sur le sujet « Comment éduquer aux Questions Socialement Vives ? » ont été conduites à destination des enseignants et animateurs, en partenariat avec le Rectorat de Lyon.

DES PROGRÈS CONCRETS ONT ÉTÉ ACCOMPLIS

- Sur l'observation, avec l'ouverture de l'outil d'observation en santé-environnement (OSE) et la mise à jour de l'état des lieux régional en santé-environnement ;
- Sur l'éducation et la promotion de la santé environnementale, qui s'est structurée et déployée autour de la formation des acteurs éducatifs, du site ressource, des dynamiques territoriales...

LES ACTIONS ENGAGÉES

L'axe 2 comporte 5 actions pilotées par l'ARS ou la DREAL et mobilisant la DRAAF, le CEREMA, la FREDON, l'UR-CPIE, et ATMO, le RNSA et Ville et aménagement durable (VAD).

Action 11 SOUTENIR L'ACTION LOCALE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Aider les collectivités à monter en compétence sur les liens entre la santé et la qualité de l'air extérieur et favoriser le développement d'approches locales orientées vers une démarche intégrée de reconquête de la qualité de l'air, en complément des actions de type « Plan de Protection de l'Atmosphère » ou « Zone à Faibles Emissions ».

Action 12 CONTRIBUER À RÉDUIRE LES MÉSUSAGES DES PESTICIDES

Doter les enseignants et formateurs au Certiphyto (certificat d'aptitude pour les utilisateurs professionnels ou distributeurs de produits phytopharmaceutiques) en outils de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et fournir des kits de sensibilisation et de présentation des Equipements de protection individuels (EPI) auprès de coopératives agricoles.

Action 13 RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX POLLENS ALLERGISANTS

Animer la politique régionale de lutte contre l'ambrosie en matière d'information (veille et édition des bulletins d'alerte polliniques), d'animation partenariale ainsi que d'outillage et de formation des acteurs.

Action 14 ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS UNE MEILLEURE GESTION DE L'AIR INTÉRIEUR

Sensibiliser les acteurs gestionnaires d'établissements recevant du public aux enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et à ses liens avec la santé des individus - en particulier sur l'utilisation des produits ménagers, mais également sur les risques liés à l'exposition au radon dans les secteurs géographiques soumis à un aléa important.

Action 15 PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE PLANS DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Organiser, au niveau régional, la démarche de promotion et d'accompagnement des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) puis la mettre en œuvre sur des territoires volontaires, avec l'appui des structures déjà parties prenantes dans l'approvisionnement en eau potable de la population d'Auvergne-Rhône Alpes.



L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Toutes les actions ont été engagées et de nombreux publics ont pu progresser dans la connaissance des enjeux de santé environnementale qui les concernent au quotidien et engager une démarche de progrès.

11 Action 11 : EN COURS
Un appel à manifestation d'intérêt a permis à 14 EPCI candidats de bénéficier en 2020 d'un accompagnement méthodologique pour mieux intégrer le lien entre santé et qualité de l'air extérieur dans leurs PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial). **Un document de capitalisation** des ressources portées à leur connaissance a été rédigé. Cela a permis d'enrichir plusieurs fiches-actions de PCAET en Allier, Haute-Savoie et dans le Rhône et l'Isère.

12 Action 12 : EN COURS
Plusieurs outils de sensibilisation des professionnels de l'agriculture ont été conçus et diffusés. Une vidéo de présentation du test à la fluorescéine a été diffusée auprès d'une centaine d'organismes formateurs au Certiphyto. Des kits de sensibilisation ont été créés et distribués auprès d'une quarantaine de coopératives agricoles.

13 Action 13 : ABOUTIE
Des groupes de travail avec les représentants du monde agricole, des travaux publics, de gestionnaires de grands linéaires, de cours d'eau, afin de les sensibiliser aux enjeux de lutte contre l'ambrosie ont été mis en place. Les référents ambrosie ont été formés dans les communes et accompagnés afin d'augmenter les signalements et la coordination des actions d'élimination de l'ambrosie (1384 référents actifs dans la région).

14 Action 14 : ABOUTIE
Deux journées techniques à Lyon et Clermont-Ferrand ont été organisées, mobilisant environ 200 participants. Une plaquette à destination des particuliers qui engagent des travaux de rénovation de leur logement a été produite et mise à disposition des professionnels du conseil en rénovation et du grand public. Elle présente quatre bonnes pratiques à intégrer ainsi que les aides proposées par l'ADEME dans le cadre du dispositif de conseil à la rénovation énergétique FAIRE.

15 Action 15 : EN COURS
Une démarche en trois temps a été développée: acculturation à la démarche PGSSE des agents santé-environnement des Délégations départementales de l'ARS, acculturation des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) et de partenaires-clés, et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à l'automne 2022 pour accompagner des collectivités dans leur PGSSE.

Les actions de cet axe 2 ont permis de produire, diffuser et mettre en commun divers livrables. Grâce à ces réalisations concrètes et directement utilisables, d'autres acteurs pourront tirer parti à l'avenir des efforts engagés, par effet d'entraînement.

LES ACTIONS ENGAGÉES

L'axe 3 comporte 3 actions pilotées par la DREAL et mobilisant le CEREMA, les Agences d'urbanismes, l'ORS et SPPPY de Grenoble.

Action 16

METTRE EN PLACE DES MESURES VISANT À LIMITER LA VULNÉRABILITÉ DES SYSTÈMES NATURELS ET HUMAINS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Développer les connaissances sur l'impact en santé publique du changement climatique, d'élaborer une stratégie de mobilisation sociale, d'animer les réseaux professionnels déjà constitués, et surtout de développer des actions et les expérimentations dans les territoires, en particulier sur les thèmes de la lutte contre les espèces invasives, de la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) ou encore des économies d'eau.

Action 17

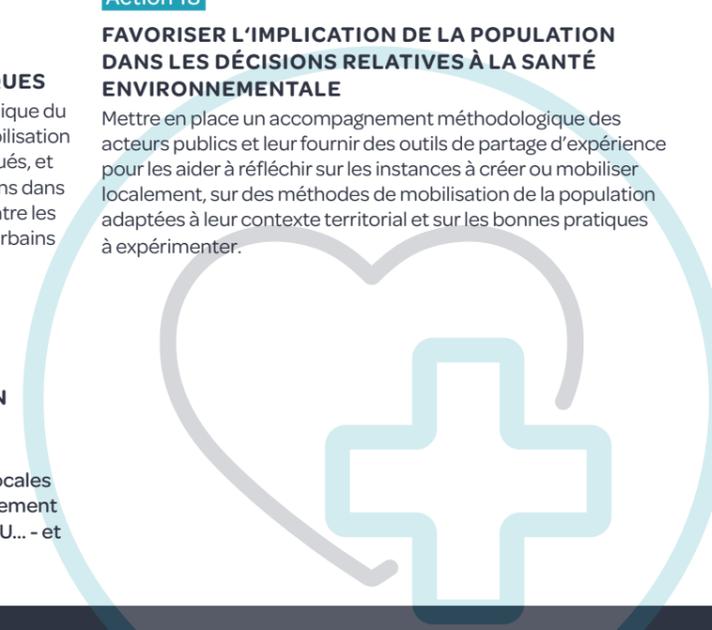
INTÉGRER LES ENJEUX DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS L'AIDE À LA DÉCISION SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Sensibiliser, accompagner et outiller les collectivités locales dans la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les documents de planification – ScoT, PLU(i), PDU... - et les projets d'aménagement urbain.

Action 18

FAVORISER L'IMPLICATION DE LA POPULATION DANS LES DÉCISIONS RELATIVES À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Mettre en place un accompagnement méthodologique des acteurs publics et leur fournir des outils de partage d'expérience pour les aider à réfléchir sur les instances à créer ou mobiliser localement, sur des méthodes de mobilisation de la population adaptées à leur contexte territorial et sur les bonnes pratiques à expérimenter.



L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

2 actions ont été engagées et font l'objet d'avancées.

16 Action 16 : EN COURS

En partenariat avec le CEREMA, deux webinaires sur la lutte contre la surchauffe urbaine ont été organisés à destination des collectivités et de leurs partenaires. Le premier webinaire (décembre 2020) a permis de mettre en valeur des retours d'expériences sur la prise en compte des ICU et de la surchauffe aux différentes échelles, du bâtiment à la planification. Le second webinaire (février 2021) a proposé un focus sur les méthodes et outils pour diagnostiquer et agir. Plus de 400 personnes ont participé à ces sessions, également disponibles en rediffusion.

17 Action 17 : ABOUTIE

Au total, huit collectivités, chacune porteuse d'un contexte différent (nature du territoire, document d'urbanisme concerné), ont été accompagnées dans le cadre de cette expérimentation. Ses enseignements ont été formalisés dans un rapport de capitalisation et feront l'objet d'un document de plaidoyer pour promouvoir la démarche.

18 Action 18 : EN PAUSE

Il a été envisagé de construire un site internet proposant des repères thématiques en santé environnementale, un guide sur le sujet «Comment impliquer en santé environnementale ?», et une cartographie des acteurs. Entre temps, d'autres outils proches ont vu le jour, qui ont conduit à mettre cette action en pause.

Les actions entreprises dans le cadre de l'axe 3 ont permis aux collectivités bénéficiaires de monter en compétence sur des thématiques complexes et porteuses d'enjeux forts (adaptation au changement climatique, urbanisme favorable à la santé). Ici encore, les livrables mis à disposition doivent permettre au plus grand nombre de profiter de l'accompagnement fourni dans le cadre du PRSE3.

L'ACTION ENGAGÉE

Action 19

COMMENT DÉMULTIPLIER L'ACTION EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES TERRITOIRES EN S'ADRESSANT AUX COLLECTIVITÉS ?

L'EXEMPLE DE L'EXPÉRIMENTATION MENÉE DANS LA DRÔME

Les outils construits par les actions du PRSE 3, et les dynamiques qu'elles ont engendrées, sont mis au service de la démarche de territorialisation dans une logique opérationnelle («pourquoi et comment utiliser les outils»). Des éléments de diagnostic en santé environnementale ont été partagés avec les acteurs du département. Une réunion partenariale a été organisée à destination des agents de l'État dans le département et des partenaires-clés (Education nationale, Services communaux d'hygiène et de santé...), pour :

- Partager les enjeux locaux et les priorités d'actions, assurer l'acculturation des participants, partager les connaissances sur les enjeux drômois en la matière,
- Les inciter à devenir eux-mêmes des relais de ces enjeux, en co-construisant un plan d'action.

LE PLAN D'ACTION AINSI ÉLABORÉ CONDUIT ENSUITE CES ACTEURS

- À diffuser les messages en santé environnementale et les outils du PRSE3 dans le cadre des réunions territoriales mobilisant les élus, des réunions des Contrats Locaux de Santé (CLS), des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les comités locaux de cohésion territoriale (CLCT), les projets de ScoT et de PCAET, les dynamiques des «Petites Villes de Demain» et «Action Cœur de Ville», etc. ;
- À inciter les élus et les agents des collectivités à se former à la santé environnementale dans ces contextes variés ;
- À construire ainsi progressivement un réseau d'élus référents, impliquant également leurs associations : association départementale des maires, association départementale des maires ruraux, etc.

La territorialisation désigne la démarche de pilotage, de communication et d'animation par laquelle le PRSE 3 passe d'un exercice mené au niveau régional à des actions qui intéressent, motivent, et font participer les acteurs locaux, avec comme cible finale les collectivités territoriales.

GÉNÉRALISER UN MODÈLE POUR LA TERRITORIALISATION

Cette démarche de territorialisation, initiée de manière novatrice en Auvergne-Rhône-Alpes, sera généralisée à l'échelle nationale dans le cadre du PNSE4. L'expérimentation drômoise pourra être mise à profit pour développer un outil correspondant à un «modèle-type de territorialisation».

LES OUTILS DU PRSE3, SUPPORTS DE LA TERRITORIALISATION

- L'outil OSE d'observation locale en santé-environnement (action 1 du PRSE3),
- Les actions d'éducation et promotion de la santé-environnement portées par le Pôle ESE ARA (axe 1),
- La formation en ligne des élus et agents territoriaux à la santé environnementale (action 7),
- Le document qui compile les ressources à disposition des EPCI pour intégrer le lien entre santé et qualité de l'air dans les PCAET (action 11),
- Les outils de lutte contre l'ambroisie (action 13),
- La formation des acteurs aux enjeux de qualité de l'air intérieur (action 14),
- Le webinaire sur la résilience urbaine et le confort thermique face aux îlots de chaleur urbains (action 16)
- Les outils et méthodes pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (action 17)

Des fiches pratiques, telles que celles réalisées pour des collectivités du département de la Drôme, peuvent être élaborées au cas par cas pour toute collectivité intéressée par la démarche.



VERS UN NOUVEAU PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 4

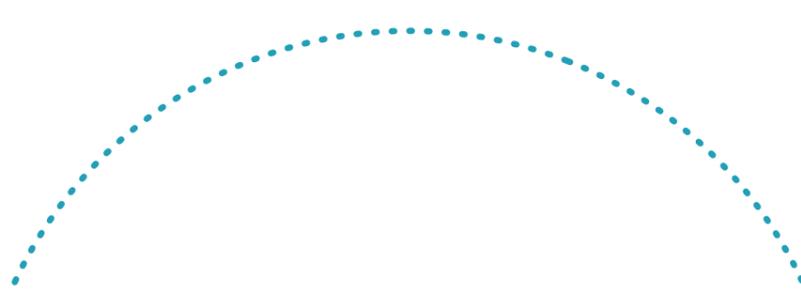
Le bilan et ses principaux enseignements nous éclaire et met en exergue de nouveaux enjeux clés que le PRSE4 devra pleinement intégrer. La compréhension de la complexité des liens entre santé et environnement reste une clé pour agir. Cette approche devra donc être consolidée dans toutes ses dimensions de formation, d'éducation et de connaissance des territoires, et développée dans le futur PRSE 4 Auvergne-Rhône-Alpes tout en ménageant des ouvertures vers de nouveaux sujets d'actualité.



L'appropriation par les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales, et l'obtention de résultats concrets pour un environnement plus favorable à la santé, continueront de faire appel à la construction d'outils pratiques, complémentaires à ceux du PRSE 3, et à leur mise à disposition permettant le passage à l'action.

L'un des enjeux méthodologiques majeurs du PRSE4 sera donc également la poursuite de la territorialisation des actions, c'est-à-dire le fait de porter les enjeux de santé environnementale au plus près des territoires et avec leurs acteurs. Continuer à accompagner les élus et l'ensemble des services de l'État locaux sur les enjeux de santé environnementale de leurs territoires, et à les aider à les intégrer dans leurs actions et politiques locales, constitue un enjeu en soi, et restera ainsi et encore une priorité.

Enfin, le concept « Une seule santé » (one health) a émergé dans les contextes de la crise du Covid-19 et du changement climatique. Il est désormais inscrit dans certaines actions du PNSE4 et sera nécessairement décliné dans la région et ses territoires. A cette fin, de nouveaux acteurs et partenaires opérationnels devront s'impliquer dans le futur Plan Régional Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes 4 et de nouvelles actions devront rapprocher de manière encore plus systémique les enjeux de santé, d'environnement et de biodiversité. La mobilisation de tous, au-delà des obligations du code de la santé publique (article L 1311-7 du CSP), est plus que jamais rendue nécessaire par l'étendue et l'urgence des défis à venir.



Santé
Environnement
3^e plan régional
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr

ÉDITÉ EN FÉVRIER 2022

